

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 196 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Gilbert FERRARI - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par Josette VENTRE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Josette FURACE représentée par Roger RUZE - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Albert GUIGUI représenté par Isabelle SAVON - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Pascal MONTECOT représenté par Michel MILLE - Lisette NARDUCCI représentée par Didier PARAKIAN - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Eric LE DISSES - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Signé le 17 Octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 16 Novembre 2016

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Henri CAMBESSEDES - Roland CAZZOLA - Laurent COMAS - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Chrystiane PAUL - Roland POVINELLI - David YTIER - Karim ZERIBI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ENV 002-1133/16/CM**

**■ Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME - Plan Climat Air Energie Territorial et Bruit**

**MET 16/1734/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le transport routier génère de la pollution de l'air et des nuisances sonores qui constituent des problématiques environnementales et de santé publique particulièrement sensibles sur notre territoire. Ces nuisances provenant d'une même source (la route) conduisent à favoriser des actions ciblées sur la recherche de solutions convergentes.

Les initiatives de réduction du bruit et pour le traitement des Points Noirs Bruit (PNB), en général, se complètent mais peuvent parfois se contredire, avec les actions conduites en faveur du climat, de la qualité de l'air et de la maîtrise de l'énergie :

- Isolation sonore des habitations / qualité de l'air intérieur
- Choix de matériaux de protection générant un fort impact d'émission de gaz à effet de serre
- Choix d'aménagements urbains compacts pour réduire les nuisances globales mais générant des concentrations de pollution sur certains secteurs.

Dans ce contexte et dans un souci d'efficacité technique et économique, la recherche d'une convergence des actions climat, air, énergie et bruit, notamment au travers des documents de planification et d'orientation stratégique, devient alors une nécessité.

C'est pourquoi l'ADEME vient de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « PCAET et Bruit » auprès des EPCI qui vise à favoriser une approche intégrée Climat Air Énergie & Bruit pour la prise en compte couplée des aspects sanitaires liés à ces thématiques dans la planification.

**Objectifs :**

Afin de faire émerger des expérimentations de prise en compte renforcée du bruit dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) en articulation avec d'autres actions sur le bruit, cet AMI vise à s'appuyer sur des EPCI engagés sur ces actions et motivés pour approfondir cette prise en compte croisée. L'ADEME souhaite ainsi :

- favoriser l'expérimentation de l'articulation convergente des actions Climat, Air, Énergie, Bruit notamment via les deux plans PCAET et PPBE, appliquée à la planification territoriale, au projet urbain et à l'aménagement ;
- capitaliser et valoriser ces expériences ;
- encourager et multiplier ces dynamiques collectives permettant une transition énergétique et environnementale durable des territoires par effet pérenne.

**Accompagnement :**

Les collectivités retenues bénéficieront d'un accompagnement de la part de l'ADEME qui comporte :

- l'accompagnement par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécialisée, mutualisée au niveau national et spécifique pour chaque projet lauréat. Dimensionnée pour 20 mois,

Signé le 17 Octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 16 Novembre 2016

L'AMO proposera des pistes d'actions ou des conseils techniques et stratégiques pour aller plus loin dans les actions convergentes Climat, Air, Énergie, Bruit par le biais de boîtes à outils. Le partage et la capitalisation des retours d'expériences portés par les territoires et des experts seront au centre de l'AMI ;

- la valorisation des actions de contacts, de mise en réseau et de visibilité via les différents supports de communication de l'ADEME (site Internet, centre de ressources PCAET, blogs, colloques...).

L'ADEME prévoit notamment l'élaboration d'un document « Recommandations et préconisations PCAET et Bruit », de portée nationale, posant les bases de la réflexion sur l'articulation convergente des actions climat, air, énergie et bruit, notamment via le PCAET et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et également des pistes de réflexion et d'actions pour aller plus loin.

### **Candidature de la Métropole d'Aix–Marseille Provence :**

Dans un contexte de structuration de ses politiques, il peut apparaître opportun, pour le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt de portée nationale pour plusieurs raisons :

- cinq territoires sur six sont engagés dans des PCAET ;
- le travail sur le PCAET métropolitain est en cours et devrait durer 24 mois, dans le même calendrier que l'AMI ;
- 3 territoires sont engagés dans des programmes actifs de lutte contre les nuisances sonores (financement de protections contre le bruit, mise en place de dispositifs de mesures et observatoire du bruit, aides aux particuliers, accompagnement des communes...).

La candidature de la Métropole à cet AMI permettrait de valoriser des actions menées depuis plusieurs années localement dans un réseau national. Elle offrirait un cadre d'échange d'expériences entre territoires. Elle permettrait d'enrichir le PCAET métropolitain avec des actions convergentes air/bruit.

Plusieurs types d'actions pourront être mises en œuvre ou testées sur les territoires et ayant des impacts positifs sur les thèmes air, climat, bruit :

- isolations acoustique et thermique (aide aux particuliers, intégration dans les cahiers des charges des réhabilitations) et ventilation adaptée des locaux
- végétalisation de l'espace urbain (lien zone calme/îlot de chaleur)
- diminution de la place de la voiture par des solutions de planification (stationnement, circulation douce, retrait des projets d'habitations vis-à-vis de la route)
- organisation de la livraison du dernier kilomètre
- test de nouvelles solutions sur les revêtements routiers
- protections routières intégrées
- réduction de la vitesse, fluidité du trafic
- promotion du véhicule électrique et une motorisation « verte » pour les véhicules de transport en commun
- covoiturage, plan de déplacement entreprises
- suivi environnemental (Climat/Air/Bruit) des projets structurants du territoire

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évolution et la gestion du bruit dans l'environnement et ses textes d'application en droit français (décret du 24 mars 2006 et arrêté du 4 avril 2006).

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il est opportun pour la Métropole de participer à l'appel à manifestation d'Intérêt de l'ADEME « PCAET et Bruit ».

**Délibère**

**Article 1 :**

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'engage à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME « PCAET et Bruit » et à demander les subventions qui s'y rattachent.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les pièces relatives à ce dossier,

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2017 de la Métropole au titre de la Politique Air, Energie, Climat et de la lutte contre les nuisances sonores.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

Signé le 17 Octobre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 16 Novembre 2016